Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A67/28**
Point 15.2 de l'ordre du jour provisoire **17 avril 2014**

Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

Projets de démonstration de recherche-développement en santé

Rapport du Secrétariat

1. En janvier 2014, le Conseil exécutif à sa cent trente-quatrième session a adopté la décision EB134(5), dans laquelle le Directeur général était prié d'examiner les projets de démonstration dans l'ordre où ils sont répertoriés dans le document EB134/27 et, compte tenu des informations complémentaires reçues, avec la participation du Président et du Vice-Président du groupe de travail consultatif d'experts et d'un État Membre de chaque Région, en qualité d'observateur, selon qu'il conviendra, de commencer à organiser des réunions virtuelles ou directes avec les parties prenantes disposées à financer et/ou à mettre en œuvre les projets, ces réunions ayant pour but de mettre au point le plan des projets et de mobiliser les ressources financières nécessaires pour leur mise en œuvre.

2. Dans cette décision, le Conseil a prié en outre le Directeur général de mettre au point, concernant le mandat donné par la résolution WHA66.22, des indicateurs permettant de mesurer les résultats du processus et de les présenter à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

EXAMEN DES PROJETS DE DÉMONSTRATION

3. Le présent rapport décrit les résultats d'une réunion organisée à Genève le 10 mars 2014 afin d'examiner les informations complémentaires reçues sur les 7+1 projets de démonstration retenus dans la liste restreinte. Conformément à la décision EB134(5), six États Membres étaient invités en qualité d'observateurs, un par Région. L'examen avait pour objectif de déterminer lesquelles, parmi les huit propositions, incorporaient dans leur conception, des mécanismes de financement et de coordination novateurs, et étaient prêtes à être mises en œuvre. Le procès-verbal détaillé de la réunion est disponible sur le site Web de l'OMS.[1]

4. Sur la base du résultat de l'examen, le Secrétariat a entrepris d'organiser des réunions des parties prenantes pour les quatre projets ci-après :

- Initiative mondiale pour la recherche-développement et l'accès aux moyens de lutte contre la leishmaniose viscérale (auteur de la proposition : Initiative sur les médicaments pour les maladies négligées)

[1] Pour un résumé de la réunion et les détails des propositions de projet de démonstration ainsi que les informations complémentaires reçues, voir http://www.who.int/phi/implementation/phi_cewg_meeting/en/ (consulté le 21 mars 2014).

- Exploitation d'une série de composés pharmaceutiques : collaboration internationale en open source pour accélérer la mise au point de médicaments contre les maladies de la pauvreté (auteur de la proposition : opération Médicaments antipaludiques (OMA))

- Mise au point d'oligodésoxynucléotides CpG de classe D (D35) en tant qu'adjuvants à la chimiothérapie de la leishmaniose cutanée et de la leishmaniose dermique post kala-azar (auteur de la proposition : United States Food and Drug Administration et al.)

- Mise au point de marqueurs biologiques faciles d'utilisation et abordables pour le diagnostic des maladies de type II et de type III (auteur de la proposition : Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (ANDI)).

5. Le Secrétariat organise une réunion pour les auteurs des quatre projets de démonstration restants afin d'examiner s'ils souhaitent réviser leur proposition en introduisant des éléments novateurs significatifs dans la conception du projet, et s'emploie à leur fournir les orientations techniques nécessaires.

6. Les informations sur les progrès accomplis seront présentées à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2015, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session en janvier 2015.

INDICATEURS PERMETTANT DE MESURER LES RÉSULTATS DU PROCESSUS

7. La recherche-développement de produits est un long processus, requérant le plus souvent de nombreuses années de travail et d'investissement. Par conséquent, il ne sera pas possible pour les quatre projets de démonstration retenus en mars 2014 de fournir de nouveaux produits dans le délai d'un an prévu pour la résolution WHA66.22. De même, l'efficacité des mécanismes de financement et de coordination novateurs spécifiques qui seront déployés dans le cadre des quatre projets de démonstration ne peut être pleinement évaluée en moins d'un an. Par conséquent, il est proposé que les indicateurs présentés à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, qui seront utilisés pour mesurer les résultats dans le rapport du Secrétariat à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, ne portent que sur le processus, un résultat satisfaisant étant défini comme un projet de démonstration qui a atteint son plein développement, dont les partenaires et le financement sont identifiés, et qui est prêt à être mis en œuvre.

8. Pour réussir, un projet doit disposer d'un plan clair et solide et d'un budget financé. Le plan du projet définit :

- l'organisation ou l'institution responsable du projet global ; dans le cas des projets de démonstration, cela correspond à la partie qui a soumis la proposition ;

- les activités à mettre en œuvre dans l'ordre chronologique ;

- les organisations et/ou institutions responsables de chaque activité ;

- le délai d'achèvement de chaque activité ;

- les produits et/ou résultats attendus de chaque activité ;

- les principales étapes du projet ;

- le coût de chaque activité.

Le budget du projet établit le coût total du projet, y compris les coûts directs, indirects et les frais généraux, ainsi que la source de financement.

9. Les indicateurs permettant de mesurer les résultats du processus porteront sur les domaines suivants :

a) Plan du projet :

i) Le projet identifie-t-il clairement les éléments clés suivants : partenaires, activités, étapes, délais et produits ?

ii) Chaque activité du projet relève-t-elle d'un partenaire responsable de sa mise en œuvre ?

iii) Nombre de partenaires chargés de la mise en œuvre

b) Financement :

i) Pourcentage de fonds engagés par rapport au budget

ii) Nombre de bailleurs de fonds.

Le cadre d'évaluation joint en annexe donne des informations supplémentaires.

Évaluation

10. Il est proposé qu'outre le rapport de situation qui sera présenté à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (voir le paragraphe 6 ci-dessus), une autre évaluation soit menée en 2017 (trois ans après le lancement des projets), mettant l'accent sur les progrès accomplis dans la mise au point de nouveaux produits et sur l'examen de l'efficacité des mécanismes de financement et de coordination novateurs.

11. L'évaluation globale des projets de démonstration consistera en une analyse combinée des évaluations des quatre projets individuels et aboutira à des observations générales replaçant l'analyse dans son contexte et mettant en lumière les enseignements tirés de l'expérience.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

12. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et à fournir des orientations sur les indicateurs à utiliser pour faire rapport à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2015, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session en janvier 2015.

ANNEXE

CADRE D'ÉVALUATION

Partie 1. Plan du projet (8 points maximum)

		Réalisation			
	Domaine	**Oui**	**Non**	**Partielle**	**Observations/détails**
1	**Plan du projet**				
1.1	Principales étapes recensées				
1.2	Activités à mettre en œuvre dans un ordre chronologique				
1.3	Organisations et/ou institutions responsables de chaque activité recensée, le rôle de chacune étant clairement défini				
1.4	Mécanismes de coordination et gouvernance en place				
1.5	Délais convenus pour l'achèvement de chaque activité				
1.6	Produits et/ou résultats attendus recensés pour chaque activité				
1.7	Coût établi pour chaque activité				
1.8	Nombre de partenaires chargés de la mise en œuvre				

Notation pour les questions dont la réponse est Oui, Non ou Partielle :

- Oui = 1
- Non = 0
- Partielle = 0,5

Notation pour le nombre de partenaires chargés de la mise en œuvre :

- 1 partenaire = 0
- 2 à 5 partenaires = 0,5
- Plus de 5 partenaires = 1

Partie 2. Financement (6 points maximum)

		Réalisation			
	Domaine	**Oui**	**Non**	**partielle**	**Observations/détails**
2	**Financement**				
2.1	Budget global défini				
2.2	Pourcentage de fonds engagés pour la première année du projet				
2.3	Pourcentage de fonds engagés pour les deuxième et troisième années du projet				
3	**Participation des donateurs**				
3.1	Nombre de bailleurs de fonds				

Notation pour les questions dont la réponse est Oui, Non ou Partielle :

- Oui = 1
- Non = 0
- Partielle = 0,5

Notation pour les fonds engagés pour la première année des activités :

- Fonds engagés correspondant à 0 à 50 % du budget de la première année = 0
- Fonds engagés correspondant à 50 à 75 % du budget de la première année = 1
- Fonds engagés correspondant à plus de 75 % du budget de la première année = 2

Notation pour les fonds engagés pour les deuxième et troisième années des activités :

- Fonds engagés correspondant à 0 à 30 % du budget des deuxième et troisième années = 0
- Fonds engagés correspondant à 30 à 60 % du budget des deuxième et troisième années = 1
- Fonds engagés correspondant à plus de 60 % du budget des deuxième et troisième années = 2

Notation pour le nombre de bailleurs de fonds :

- 1 bailleur = 0
- 2 à 3 bailleurs = 0,5
- Plus de 3 bailleurs = 1

= = =